

CAPEPS externe : 400 postes = -50% !
 Agrégation externe : 15 postes = -57% !
 CAPEPS interne : 40 postes = -73% !
 Agrégation interne : 100 postes = -17% !
 CARTE SCOLAIRE : - 2 083 postes...

NE PAS LAISSER FAIRE !



ET SI ON AUGMENTAIT NOTRE PUISSANCE ?



LE SNEP ET VOUS VOUS ...AU SNEP !

Les vœux ne sont pas sitôt prononcés que nous devons passer à la réalité : 2006 commence par un amoncellement de mesures toutes aussi condamnables les unes que les autres !

L'année 2005 s'était déjà achevée par des décisions de de Villepin et de Robien, rejetées par toutes les organisations syndicales représentatives.

2006 débute donc dans la continuité des orientations contestées : postes, bivalence, programmes, « fameux » socle de compétences, ajoutons une ahurissante circulaire sur la lecture; le ministre remplit son panier de provisions dans les étals les plus conservateurs de la pensée sociale. La logique destructrice du socle commun est à l'œuvre. Beaucoup de personnels ruminent leur colère et sentent bien que des questions essentielles se jouent sur chacun de ces dossiers. Notre syndicalisme s'efforce d'y faire face alors que la perspective politique tarde à se définir et que cela pèse sur l'engagement de chacun/e. Pourtant, il n'y a pas à attendre ; il faut se saisir de chaque situation pour expliquer les décisions ministérielles et tenter d'en limiter le libre cours. Ne pas agir ainsi serait leur laisser le champ libre et compter sur des jours meilleurs dont on ne sait quand ils viendront ni qui hâtera leur venue ! Prenons les recrutements. Alors que le gouvernement vient de décider de les baisser, globalement de 50%, les services du ministère disent eux-mêmes qu'il faut recruter 1100 à 1300 enseignants d'EPS par an d'ici 2013. C'est un formidable appui qui embarrasse le ministre. Accrochons-nous à cela.

C'est bien notre obstination dans la lutte, la qualité de nos propositions, notre capacité à éclairer la situation afin que chacun/e se fasse son opinion, que vous avez largement soutenus aux dernières élections professionnelles. Pour que cela continue, donnez au SNEP toutes les possibilités de son travail, tant au niveau national que local. Le SNEP n'a que vous comme ressource, aucun autre financement pour vivre au quotidien.

C'est un appel pressant à nous rejoindre, là, rapidement, à donner en sorte, par la cotisation, une autre forme de soutien que celui que vous nous avez déjà amplement accordé. La lutte est ininterrompue, les cotisations doivent l'être aussi !

Avec le SNEP et dans le SNEP, là est notre avenir collectif et individuel. Comme vous nous attendez, nous vous attendons.

Jean Lafontan
Secrétaire Général
Le 12 janvier 2006

Tableau 7 - Besoins en recrutements externes de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré (1)

France métropolitaine + DOM, Public	Besoins annuels moyens pour les rentrées scolaires 2006 à 2010 (2)	Besoins annuels moyens pour les rentrées scolaires 2006 à 2013 (3)
Personnels d'enseignement (4) :		
Regroupement de disciplines (5)	3 538	3 630
Éducation physique et sportive	1 085	1 235
Total disciplines d'enseignement technologique et professionnel	2 933	3 966
Total disciplines d'enseignement général, technologique et professionnel	15 463	16 046
Documentation	501	446
Total personnels d'enseignement	15 964	16 492
Personnels d'éducation (6)	498	504
Personnels d'orientation (7)	344	335
Total	16 806	17 331

Ce tableau est extrait des propres chiffres du ministère (disponible sur : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue71/article5.pdf>).

Alors quel sens prennent les annonces de notre Ministre quand ses propres services estiment les besoins de notre discipline à 1085 postes de 2006 à 2010 et à 1235 postes de 2006 à 2013 ?

De plus, ses services précisent que « ces besoins seront couverts par les recrutements issus des concours mis en place entre 2005 et 2009 ou entre 2005 et 2012... »

Un argument supplémentaire pour ne pas laisser faire et se mobiliser tous ensemble pour contre-carrer la volonté de « casser » l'EPS dans notre pays.



CONCOURS

Le sens et la portée à la fois concrète et

Le moment et le contenu de l'annonce relative aux concours 2006 sont caractéristiques de la posture globale de la majorité politique aujourd'hui au pouvoir : brutalité, cynisme et mépris profond des personnes.... C'est la même philosophie qui habite le patronat lorsqu'il licencie, délocalise en se moquant de l'avenir, des vies de ceux qui subissent.

Le gouvernement a choisi la diminution de l'emploi public comme mode quasi exclusif de «réduction de la dette publique». S'agissant de cette fameuse dette, devenue justification de toutes les régressions sociales : quid des profits faramineux des grands groupes internationaux, quid des records vertigineux de la bourse, de la répartition des richesses, de la baisse organisée des recettes fiscales de l'Etat, des cadeaux royaux faits aux entreprises.

En choisissant de frapper l'éducation nationale annoncée pourtant « priorité nationale », le gouvernement veut montrer sa détermination...rien ne l'arrêtera !

C'est la baisse générale des recrutements, dont la logique répond au dogme libéral du «moins d'état», moins de dépense publique et qui, à terme, sera aussi payée par les élèves les plus fragiles.

Qu'on l'appelle libérale ou réactionnaire, c'est bien à une « contre réforme » que nous sommes confrontés. Face à cela, l'action collective s'impose : se rassembler, analyser, formuler des propositions, les faire vivre.

Michel FOUQUET

Une école revue à la baisse

Sans doute notre école n'est-elle pas exempte de reproches, en particulier dans sa capacité à créer plus de réussite, pour tous les jeunes. Sans doute aussi représente-t-elle une part importante du budget de l'Etat. Pour autant, nous refusons de nous associer à tous ceux qui ne rêvent que d'une école élitiste pour l'élite sociale et jettent le discrédit sur l'ensemble du système éducatif.

Car enfin, jusqu'où vont les responsabilités de l'école, dans une société taraulée par la crise sociale, le chômage, l'accroissement des inégalités, le développement d'une sous-culture télévisuelle et médiatique ? L'école peut certes faire mieux, mais elle ne peut pas tout.

Profitant de ce climat délétère qu'ils entretiennent avec application, la majorité actuelle et ses

ministres de l'éducation successifs multiplient les réformes qui sont autant de mines dans le champ de l'ambition d'une école plus démocratique, plus égalitaire.

C'est le socle commun, qui institutionnalise l'instruction de base pour les plus défavorisés et l'accès à une culture riche et diversifiée pour les autres.

C'est l'apprentissage junior qui met en cause l'école obligatoire jusqu'à 16 ans et envoie en entreprise des enfants de 14 ans, renforçant ainsi le tri social.

C'est la réforme des ZEP qui concentre l'aide sur quelques collègues (environ 200), considérés comme les plus difficiles, en la supprimant pour les autres, qui seront de fait en plus grande difficulté.

Qu'on le sache !

STAPS : ETAT D'URGENCE

Répondant à l'invitation du SNEP et du SNESUP, l'ANESTAPS, l'UNEF, des représentants des UFRSTAPS, de l'ENS Cachan, des IUFM (Caen, Rennes, Metz, Poitiers, Nice, Reims, Liévin, Aix Marseille, Strasbourg, Brest, Orléans, Bordeaux, Lyon, Nancy, Marne la Vallée, Avignon, Paris V, XI, XII, XIII) se sont retrouvés le jeudi 12 janvier 2006 à l'UFRSTAPS de Paris V. Accueillis par son directeur Bertrand During, ils ont pris connaissance d'un message de solidarité de la conférence des directeurs. En réaction à l'agression du gouvernement ils ont décidé un plan d'action national articulant de façon coordonnée des actions diversifiées tournées vers l'opinion publique, les élus, associant étudiants et enseignants. Une nouvelle rencontre est prévue le 24 janvier, elle devra décider d'une initiative centrale sur Paris. L'action spécifique STAPS (débouchés en EPS, débouchés sur les autres métiers du sport) qui s'impose, doit pouvoir s'élargir aux autres enseignements, aux autres disciplines. Les questions de l'unité, du rassemblement le plus large, de l'engagement des enseignants d'EPS dans le mouvement ont été largement abordées.

Le secrétariat national du SNEP

2006 : -50%
d'une décision
symbolique

En choisissant de frapper plus fort l'EPS que les autres disciplines, le Ministre veut nous rappeler que la loi Fillon, son socle commun, s'applique et qu'il en tire, du point de vue des recrutements, de premiers « enseignements ». L'annonce supplémentaire de généralisation de la bi-valence est un autre signal envoyé à l'EPS.

La note de la DEP montre, s'il le fallait, que la baisse du recrutement en EPS rompt non seulement le contrat moral qui liait les étudiants au ministère (annonce par Fillon d'un recrutement à 1300 en 2006) mais aussi et surtout que celle-ci n'a rien à voir avec le mythe inventé par l'administration des enseignants d'EPS surnuméraires, comme elle n'a rien à voir avec la situation réelle de l'EPS.

C'est cela qu'il faut affirmer aujourd'hui en expliquant qu'on veut faire payer à l'EPS des « dettes » dont elle n'est en rien responsable.

Alain BECKER

**C e u x
q u i
v o y a i e n t d a n s
le c h a n g e m e n t d e
m i n i s t r e l ' o u v e r t u r e
v e r s « u n e a u t r e p o l i t i q u e »
e n s o n t p o u r l e u r s f r a i s : e n m a t i è r e
d ' é d u c a t i o n e t e n p a r t i c u l i e r d ' E P S , l a b r u t a l i t é d e s d é c i s i o n s e t l e r e n o n c e m e n t a u x a m b i t i o n s d e d é m o c r a t i s a t i o n c o n t i n u e n t à c a r a c t é r i s e r l a p o l i t i q u e d u m i n i s t è r e d e l ' é d u c a t i o n n a t i o n a l e .**

Depuis 2002, chaque ministre de l'EN aura apporté sa pierre aux attaques contre l'EPS. Ferry avait donné le ton avec la baisse des recrutements de 2003 (de 1330 à 780 au CAPEPS

Pourquoi la baisse des recrutements NOUS CONCERNE TOUS

La baisse des recrutements : c'est l'application cynique du trop de dépenses publiques et du trop de fonctionnaires. Au final, c'est plus d'un enseignant d'EPS sur deux parti à la retraite qui ne sera pas remplacé. La baisse des recrutements, ce sont des conditions de travail et d'emploi encore plus dégradées; car les besoins existent et il faudra y faire face. On peut prévoir des effectifs en hausse, des suppressions d'options, une imposition massive d'heures supplémentaires. La baisse des recrutements, c'est la baisse des possibilités de mutations pour le mouvement 2007; Pour la phase inter-académique, les capacités d'accueil, donc les possibilités d'entrée, vont être réduites de moitié. Les premiers concernés, ce sont les collègues qui depuis des années attendent leur mutation ou ceux qui sont en situation de séparation de conjoint. La baisse des recrutements : ce sont des possibilités de promotion interne en moins puisqu'elles sont calculées sur les titularisations obtenues suite aux recrutements externes et internes. Pour les professeurs d'EPS, moins de 15 possibilités d'accès au corps des agrégés. Beaucoup de candidatures, pour peu d'élus : on peut s'attendre à une CAPN difficile d'autant plus si les responsables politiques s'arrogent un droit de préemption comme cette année.

La baisse des recrutements : c'est tout un potentiel de formateurs en IUFM, de conseillers pédagogiques qui va en faire les frais. La baisse des recrutements : c'est une menace grave pour la discipline. Nous sommes bien tous attaqués donc tous concernés.

Dominique DELIGNY

Ferry, Fillon, de Robien : 4 années d'agressions de l'EPS

externe), qui avait mis dans la rue, ensemble, les enseignants d'EPS et les étudiants en STAPS.

En instaurant un « socle commun » qui exclut l'EPS et en traitant notre discipline et notre profession avec mépris, Fillon a poursuivi et aggravé ce travail de sape. Il aura fallu une mobilisation exceptionnelle de la profession et 450 000 signatures de la pétition « pas d'éducation sans EPS » pour obtenir que l'EPS reste obligatoire au Brevet.

Avec le gouvernement de Villepin et de Robien à l'EN, aucune inflexion. Bien au contraire, la loi Fillon et le socle « s'installent » dans les collèges, lycées et LP. Les suppressions de postes dans le second degré se poursuivent. L'EN est principalement mise à contribution par le dogme

du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Dans ce contexte, l'EPS est la principale sacrifiée, avec un assèchement programmé des recrutements (-50% en 2006). D'ores et déjà le SNEP est informé de projet de suppressions de postes, d'options et d'aménagements divers obtenus par les équipes EPS pour améliorer la qualité de leur enseignement et les conditions d'apprentissages des élèves.

Face à cet acharnement, il est plus que jamais nécessaire « d'entrer en résistance » et de promouvoir notre enseignement, ... avec le SNEP et tous ceux qui, dans la clarté, voudront se joindre à lui.

Michel FOUQUET

De Comiti à De Robien

La baisse des recrutements en 2004 avait aiguïté notre vigilance. Dès la publication du rapport Thélot (octobre 2004), le SNEP a fait l'analyse que la situation devenait à haut risque pour l'EPS.

L'alerte a d'ailleurs été immédiatement perçue par toute une profession massivement engagée dans la campagne initiée par le SNEP, obligeant le ministre Fillon à faire machine arrière sur l'optionnalisation de l'EPS au brevet des collèges. D'où vient cette perception collective et rapide de l'agression ? La profession perçoit bien que l'EPS d'aujourd'hui, est le résultat d'une longue lutte collective qui a permis de mettre en échec des orientations politiques qui ne lui étaient pas favorables.

Il n'est donc pas inutile d'aller revisiter notre passé pour comprendre d'où nous venons, afin de construire notre avenir disciplinaire. Ainsi, un regard attentif sur « les années noires de l'EPS », la décennie 1970 – 1980, permet de repérer un ensemble d'indicateurs qui caractérisent la remise en cause de l'EPS : recrutements, forfait AS, mise en cause des horaires, glissement de l'obligatoire vers le facultatif, réforme du Capes, appel à des intervenants extérieurs, augmentation des maxima de services, bivalence ... C'est parce que les enseignants d'EPS ont su mener, sur une longue période, les luttes nécessaires que notre discipline est ce qu'elle est aujourd'hui : une discipline à part entière. Nous considérons donc que ce retour sur notre propre passé, peut nous permettre d'alimenter un optimisme mesuré fondé sur la culture de lutte collective historiquement inscrite dans l'évolution de l'EPS au sein du système éducatif.

Mais cela ne s'est pas fait par génération spontanée. Il a fallu que la profession structure et adapte en permanence l'outil collectif qu'est le syndicat. C'est bien ce processus qu'il convient aujourd'hui de faire fonctionner à plein régime. Il ne peut exister sans l'engagement de femmes et d'hommes, à des degrés divers, sous des formes multiples. Mais l'adhésion en reste un élément incontournable.

Collègue qui me lit à cet instant, n'es-tu pas prêt à t'y engager plus avant ?

Alain Goudard

AGIR DANS LES BAHUTS

L'EPS est victime d'offensives particulièrement fortes depuis 2004 avec la suppression de centaines de postes définitifs, réduisant au strict minimum les horaires obligatoires : suppressions de projets EPS, d'options facultatives, d'enseignements de complément, d'ateliers de pratique, de structures aménagées pour la sécurité des élèves (piscine ou APPN...). A ces postes définitifs se sont substitués des moyens provisoires et des HS toujours plus importantes (équivalents de 1500 postes à temps plein à la rentrée 2004) permettant aux recteurs la possibilité de justifier leur postulat de surnombre d'enseignants d'EPS et au ministère d'annoncer une baisse drastique des recrutements dans notre discipline.

Il est évident qu'on a besoin de moins d'enseignants lorsque ceux ci effectuent des heures supplémentaires. Au même titre, il est plus facile de cacher officiellement des besoins comblés officieusement par des TZR.

Les enseignants d'EPS doivent réagir contre ces faux semblants.

La bataille des postes et de la DHG qui s'engage actuellement dans les établissements doit se mener férocement. Tous les besoins réels de la discipline doivent être mis en évidence avec l'aide de la communauté éducative, des élèves, de leurs parents. Les CA qui vont se tenir doivent être un lieu de refus des HS et des suppressions de postes et contre une répartition insuffisante des moyens, où l'on exige les horaires réglementaires, les moyens de dédoublement, le respect du forfait AS, le maintien ou la création d'ateliers de pratique en LP, la création de postes définitifs (regroupement des HSA, des moyens provisoires et des compléments de service éventuels).

Le volume des recrutements 2007 est dès maintenant l'enjeu de ces luttes.

← PLAN D'

ADRESSE DU CONSEIL DÉLIBÉRATIF NATIONAL DU

Situation d'urgence p

Face au large mouvement d'opinion en faveur de la loi Fillon, face aux 450 000 signatures de défense et le développement de notre discipline au brevet des collèges, face au succès du sport, le sport et l'Ecole, à l'accueil de l'apprentissage dans les institutions éducatives, les associations à agir pour participer à l'émergence d'un sport humaniste, l'EPS doit venir de répondre par la surdité, l'...

Il est en font en réduisant dramatiquement le nombre de postes offerts aux concours externes en EPS (-50% au CAPEPS et -57% à l'AGREG) alors qu'il y a des milliers d'étudiants qualifiés et aux concours internes (-73% au CAPEPS et -17% à l'AGREG) !

Le CAPEPS externe est ramené à 400 postes et l'Agrégation externe à 15 postes ! Cela alors que la DEP (direction de l'évaluation et de la prospective du ministère) affirme la nécessité d'un recrutement de l'ordre de 1100 à 1300 jusqu'en 2013.

Ils réduisent les recrutements aux concours dans la quasi totalité des disciplines, mais l'EPS est la plus touchée. Dans le cadre d'une politique éducative régressive touchant l'ensemble du système, c'est le signe d'une nouvelle attaque particulièrement grave contre l'EPS.

Ils le font encore en instituant « l'apprentissage junior » dès 14 ans, remettant en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, procédant à une nouvelle hiérarchisation des savoirs sur le seul socle. Ils le font en inscrivant a priori l'avenir de ces jeunes dans des emplois de très faible qualification, en créant de fait des filières et un véritable tri social et culturel.

Ils le font aussi en opposant les actuels établissements ZEP entre eux, en déclassant certains au profit d'un quart, considérés comme les plus difficiles tout en les écrimant des meilleurs.

Ils le font en déconsidérant les personnels enseignants en contestant leur qualification, en niant leurs capacités d'innovation et de conception, en enfermant leur gestion dans un encadrement infantilisant fondé sur le renforcement du contrôle hiérarchique, la concurrence entre les personnels et le fait du prince (promotions, hors classes, mutations, remplacements, ...).

Ils choisissent ainsi, dans une politique globale de déstabilisation de l'Ecole, de prendre une nouvelle fois pour cible l'EPS, en la pri-

ACTION →

J SNEP DU 06/01/06 AUX ENSEIGNANTS D'EPS

Pour l'EPS et l'Ecole !

Sur de l'EPS initié par le SNEP durant le débat des recueillies alors par les collègues pour la plaine qui permirent d'éviter son optionalisation du forum international sur l'éducation physique de Paris qui incite les gouvernements, les agir pour développer cet enseignement et par le gouvernement français, notre ministre de cynisme et la brutalité.

avant de ses moyens pour satisfaire des intérêts politiques qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général et qui sont contraires aux principes des services publics.

Ils font le choix, très clairement, de mener une véritable contre-réforme scolaire, réactionnaire, dans la droite ligne d'orientations définies dans un certain nombre de clubs de réflexions, avec le Medef, mais également dans le cadre des institutions européennes et mondiales.

Ils imaginent sans doute pouvoir faire accepter à la communauté scolaire le cadre et les mesures qu'ils veulent imposer. C'est là sous estimer la colère, l'indignation et la capacité de révolte qui habitent la profession et les solidarités qui existent dans notre secteur et dans l'opinion.

C'est pourquoi le SNEP s'adresse aujourd'hui, solennellement aux enseignants d'EPS pour qu'ils s'engagent dans l'action de résistance qui s'impose et pour faire naître et vivre d'autres projets.

Il les appelle :

- A se réunir, débattre, proposer des initiatives
- à agir avec les étudiants, avec les autres personnels,
- à aller à la rencontre des parents et de la population,
- à interpeller et rencontrer les élus (députés, sénateurs, etc.)
- à renforcer leur outil syndical, le SNEP

C'est une nouvelle campagne d'opinion qu'il nous faut mener, en particulier au moment où, dans chaque établissement, se prépare la rentrée 2006. Chacun pourra constater les effets dévastateurs, sur la DHG, de la baisse des recrutements enclenchée depuis 3 ans. Cela permet d'imaginer les effets de celle des concours 2006. Le SNEP, pour sa part est déterminé, il a déjà engagé un dispositif de recherche d'alliances pour agir. Il mettra tout son poids militant au service de la profession, des étudiants, de l'EPS et de l'Ecole.

HORS-CLASSE :

Pour un accès de tous : faire barrage au glissement d'une logique de carrière vers une logique d'emploi.

Grâce aux interventions syndicales, lors sa création en 1989, les critères d'accès à la hors-classe ont été liés principalement à l'ancienneté de carrière. Le critère essentiel d'ancienneté permettait aux collègues les plus anciens d'accéder à la hors-classe, favorisant une rotation importante et permettant ainsi à la presque totalité d'entre eux d'y accéder avant le départ à la retraite.

La modification des critères intervenue en 2005 et accentuée en 2006 conditionne désormais l'accès à ce grade non plus à des critères basés sur l'ancienneté mais à la valorisation des parcours individuels de l'enseignant. Cette organisation managériale des carrières vise à développer la concurrence entre les collègues et permettre au gouvernement d'importantes économies sur le dos des fonctionnaires. En effet la possibilité d'accéder de plus en plus jeune à ce grade bloquera les accès pour les autres collègues.

Si le droit à une carrière dans son ensemble est un principe à réaffirmer, sa défense doit être l'affaire solidaire de tous nos collègues jeunes ou moins jeunes.

Bernard CHARLIER



AGIR SUR LES REMPLACEMENTS

Le décret de Robien sur les remplacements qui tente de se mettre en place alourdit nos services, dégrade nos conditions d'emploi et participe à la justification de la réduction des recrutements par une amorce de prise en charge locale (pour l'instant limitée) de la question du remplacement au détriment de la fonction de TZR. Sans régler le problème de l'ensemble des remplacements.

Depuis le 1er janvier le chef d'établissement peut imposer des remplacements au détriment du climat des équipes pédagogiques et des établissements. La profession n'a cessé de confirmer tout au long du 1er trimestre qu'elle rejetait le système des «remplacements de Robien»*.

Nous ne devons pas laisser détériorer le rapport de force établi :

- en poursuivant notre campagne d'explication et de proposition auprès des parents, des collègues non convaincus en évitant toute démarche stigmatisante.
- en rappelant que la continuité pédagogique est bien plus gravement menacée par les dysfonctionnements du remplacement de moyenne et de longue durée.
- en refusant dans l'unité la plus large possible les heures imposées. (un préavis de grève couvrant tous les formes d'initiatives locales a été déposé par le SNEP et le SNES).

*En décembre le ministre annonçait que 66 % des établissements avaient désormais un protocole. Le décret prévoyait 100% de protocoles au 15 octobre et surtout une concertation prévue avec les équipes pédagogiques, sans laquelle le protocole n'a aucun sens, celle-ci n'a eu lieu que dans moins de 10 % des établissements, les autres refusant le système proposé.)

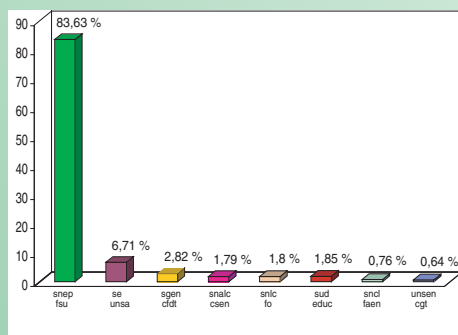
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2005

La force unitaire du SNEP (FSU) encore à la hausse !

Les enseignants d'EPS ont élu leurs représentants dans les Commissions Paritaires.

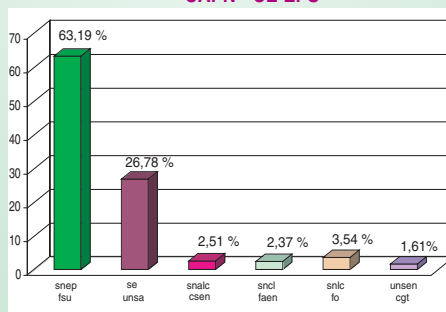
Avec 83,63% des voix à la CAP Nationale des professeurs d'EPS (face à 7 listes concurrentes) et 63,19% à celle des Chargés d'Enseignement d'EPS (face à 5 listes concurrentes), le SNEP (FSU) enregistre un nouveau progrès (respectivement + 2,15% et + 2,36%) de sa représentativité dans chacune de ces catégories.

CAPN - PROFESSEURS EPS



Concernant le vote des quelque 3 300 agrégés EPS (dont le taux de participation au vote – selon les constatations effectuées lors des recensements – a été proche de celui

CAPN - CE EPS



des professeurs d'EPS), on peut raisonnablement penser qu'ils ont également voté pour la liste commune SNEP – SNES – SNESup (FSU) dans des proportions proches de celles des professeurs d'EPS et ont ainsi participé à son succès (+ 0,32%). L'analyse des résultats obtenus par le SNEP (FSU) au plan national permet quelques constats significatifs :

- le SNEP obtient 1110 voix supplémentaires parmi les professeurs d'EPS (alors que le nombre de suffrages exprimés augmente de 893)
- le SNEP recueille, parmi l'ensemble des professeurs et C.E d'EPS, 81,37% des suffrages exprimés et, situation unique dans le monde enseignant, 53,30% des inscrits !

● le SNEP est le seul syndicat à progresser en nombre de voix et en pourcentages tant par rapport aux suffrages exprimés qu'aux inscrits

Ainsi, sur l'ensemble de son champ de syndicalisation (professeurs, C.E. et agrégés d'EPS), le SNEP recueille quelque 20 000 voix ! C'est une force qui compte parmi les enseignants de second degré : à lui seul, le SNEP est, en nombre de voix obtenues, tous syndicats confondus, le 3ème syndicat du second degré derrière le SNES et le SGEN-CFDT (syndicat général) et devant notamment le SNALC-CSEN et le SE-UNSA, ces syndicats présentant également des candidats dans presque tous les corps autres qu'EPS.

Concernant la composition des CAP Nationales, le SNEP obtient les 5 sièges à pourvoir à la CAPN des professeurs d'EPS et 3 sièges sur 4 à celle des C.E d'EPS. La liste commune SNEP-SNES-SNESup obtient 6 sièges (sur 9) à la CAPN des agrégés.

Face à l'administration, tous les représentants des enseignants d'EPS (professeurs, C.E et agrégés) à la Formation Paritaire Mixte Nationale EPS (qui a en charge les mutations) seront des élu(e)s du SNEP.



A paraître



L'ADHESION,

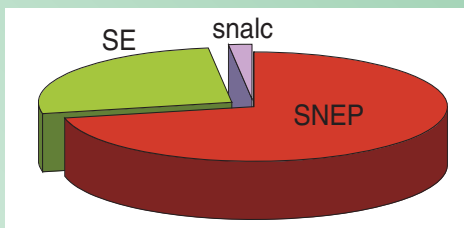
Une nouvelle fois, l'attaque est centrale pour l'EPS. Tarir les recrutements, déprécier les concours, détourner les étudiants vers d'autres «statuts» plus précaires, poursuivre la fragilisation des enseignements «hors du socle», revenir à la bivalence....Le gouvernement détériore l'école et l'EPS de ces trente dernières années.

Rien n'est fatal entend-on souvent dire ! Pourtant le gouvernement agit avec détermination pour rendre le processus irréversible. Ne faut-il pas attendre de meilleures lunes. Mais jusqu'à quand ? Peut-on sacrifier la jeunesse, les étudiants, le métier même ? Ce n'est pas de trop d'école et de trop d'EPS dont souffrent les élèves !

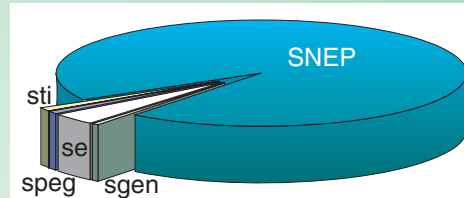
Les Elections Professionnelles ont pourtant données toutes sa représentativité au SNEP nous disent certains collègues. Certes et cela nous permet d'être présent dans toutes les instances. **Mais, négocier sans mobilisation préalable ou potentielle c'est, avec la conception du dialogue social qu'à ce gouvernement, «parler pour ne rien dire».** Il est donc indispensable de répondre à l'épreuve de force engagée par De Robien. Il faut organiser la mobilisation de la profession et c'est bien là le rôle que vous confiez au SNEP en le

Au niveau académique et territorial (Mayotte et Nouvelle Calédonie seulement), le ministère continuant de refuser la création d'une véritable CAP en Polynésie Française, le succès du SNEP est confirmé.

ELUS CAPA CE D'EPS 2005



ELUS CAPA PROFS D'EPS 2005



Ces résultats témoignent qu'un syndicalisme exigeant sur les questions de l'école, des grands enjeux sociaux, peut être très rassembleur. Actif, revendicatif et porteur de propositions alternatives sur les questions du système éducatif, de l'EPS, du sport scolaire et de l'avenir des personnels, le syndicalisme que nous impulsions est largement compris et soutenu par les personnels.

Jean FAYEMENDY

LA CONDITION DE L'ACTION !

validant si massivement aux Elections professionnelles. Il y a donc urgence ! Mais comment organiser l'action.

C'est là, dans ce contexte si difficile pour l'EPS, que le mot adhésion prend tout son sens : **l'adhésion c'est la condition de l'action.** Grâce à elle, je me donne, je nous donne les moyens (via l'outil SNEP) d'organiser la résistance, la mobilisation afin de faire reculer, à nouveau, le gouvernement sur ces orientations. **Lorsqu'on mesure l'importance et l'ampleur de l'activité à construire (informer, proposer, décider, mettre en œuvre, coordonner, négocier...), son urgence et son coût, une syndicalisation massive apparaît comme une nécessité individuelle et collective.** L'exigence de l'heure, c'est d'imposer par notre mobilisation des négociations. Cela passe donc, pour la construire avec efficacité, par votre engagement à renforcer le SNEP.

Pourrions-nous être en difficulté sur la question des moyens à mettre en œuvre pour reprendre avec détermination la bataille du CAPEPS, du recrutement et de l'emploi de nos jeunes étudiants ?

Alain BRIGLIA — Secrétaire national

Liste des responsables syndicalisation

Commune	Nom	Adresse	Code postal	Ville	
AIX	DUMAX-BAUDRON	Jean-Claude	SNEP FSU	12 place du Général De Gaulle	13001 MARSILLE
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann		14 rue Pierre et Marie Curie	02100 SAINT QUENTIN
AMIENS 50	RAVEL	Emmanuel		25 Rue Georges Brassens	80700 PONT SAINT MAXENCE
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe		05 rue de l'Abbe Denicourt	80200 NALON
BESANCON	FLENET	Bernard		10 Chemin de la Grange Marquet	25000 BESANCON
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101 Bat. A	Espace Agora	24750 BOULAZAC
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU	138 rue de Pessac	33000 BORDEAUX
BORDEAUX 40	LA CASSAGNE	Jean-Christophe		13 rue du Collège	40100 DAX
BORDEAUX 47	DE CARLO	Christel		23 rue Léonard de Vinci	47510 FOULAYRONNES
BORDEAUX 64	STENIER	Ghislaine		8 Chemin Lahourcade	64121 MONTARCON
CAEN	BAES	Christine		03 allée robert Desnos	14550 BLAINVILLE SUR ORNE
CALEDONIE	SCALLASSE	Jean-Claude		Lot Cornouaille Robinson	98810 MONT DORE
CLEFMONT	REGOUT	Yvon		14 Chausserie	03200 BILLY
CORSE	PATRONI	Laetitia		Kaliste 5	20290 BORGIO
CRETEIL 94	BENECH	Corinne	SNEP 94 Maison des Syndicats	11173 rue des Archives	94000 CRETEIL
CRETEIL 93	MASSIN	Benoit	SNEP 93 Bourse du Travail	1 place de la Libération	93016 BOBIGNY
CRETEIL 77	HENRY	Patrice		60 rue Nobel	77500 CHELLES
DIJON	MICHON	Annie		6 clos de l'Eglise	21370 VELARS-OUICHE
HORS DE FRANCE	SNEP NATIONAL			78 rue des Rondeaux	75020 PARIS
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	les Fontaines	chemin des Cailles Terres	07100 BOULLEU LES ANNONAY
GRENOBLE 26	TOURRATON	Jean-Pierre		25 rue Micard	38000 VALENCE
GRENOBLE 38	PLACETTE	Thierry	SNEP FSU Bourse du Travail	32 av. de l'Europe	38030 GRENBOLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	MICHEL	Patrick	Les Hauts de Chamoux	141 av. de Chatillon	73000 CHAMBERY
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul		10 allée de la Chapelle	74940 ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	JOSEPH	Jeanes		18. rue de la Glacière Vernou	97170 PETIT-BOURG
GUYANE	BOSCUS	Cédric	2 LOTISSEMENT KATOURYS	Section Le Lecaroe	97300 CAYENNE
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU	38 bd Van Gogh	59650 VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	VALLA	Didier	SNEP FSU	24bis rue de Nexon	87000 LIMOGES
LYON 01	BRIVET	Catherine		17 Impasse des Sorbiers	43400 SAUMUR
LYON 42	FEZZOLI	Christophe		La Balle	42800 ST ROMAIN EN JAREZ
LYON 69	PANASSIER	Eric		63 av du Général Leclerc	38540 HEYRUEUX
MARTINIQUE	ZACHARIAS	Bernard		Dostaly	97240 LE FRANCOIS
MAYOTTE	REUTT	Oriental	BP 37		97640 SADA
MONTPELLIER	CARDIN	Yves		18. pl. Senechaussée Beaucare	34080 MONTPELLIER
NANCY	NACHON	Jean marc		22. rue des Marguerites	57100 THIONVILLE
NANTES 44	RIVES	Patrice		6 rue des Lilas	44140 LE BRIONN
NANTES 4955	DUROURNIEAU	Thierry		chemin du Fur Aigu	49400 SAUMUR
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien	Dampierre sur Loire	55 rue de la Blanchisserie	72000 LE MANS
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystal		1 chemin de Ceinture	85340 ILE D'OLONE
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU	284 bd de la Madeleine	06200 NICE
ORLEANS	ARTIGE	Annie		76 rue des Rondeaux	45000 PARIS
PARIS	ANDRIELIX	Philippe	SNEP FSU	76 rue des Rondeaux	75000 PARIS
POITIERS	ROBIN	Caroline		Chateaurenaud	16230 FONTENILLE
POLYNESIE	LAGRANGE	Marie-Jo		BP 10935	88711 PAEA
REIMS	PERIN	François		64 rue du Fond de Santé	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	COCHET	Jacques		24 rue Kerdard	35000 RENNES
REUNION	CAQUELARD	Benoit		124 rue de la Colline	97400 SAINT DENIS
ROUEN	BOUTBAL	Sophie		Hameau la Curerie	78190 MONT DE L'IF
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude		28 rue de Metzeral	67100 STRASBOURG
TOULOUSE 39, 31, 32 et 65	SEVAT	Jean-Luc	SNEP FSU	2, avenue Jean Rieux	31000 TOULOUSE
TOULOUSE 12, 46, 81 et 82	GALBERT	Jean-Luc	LA MELONIE		81190 STE GEMME
VERSAILLES 78	DURY	Jacques	Sainte Gemme	23 rue de la Mare Jeanne	78810 FEUCHEROLLES
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc		19 av des Stations	91350 GRIGNY
VERSAILLES 92	GIRLOU	Christophe		3 bis rue W. Rochet	92000 NANTERRE
VERSAILLES 95	VOCQUIER-KOWACIC	Laure	SNEP FSU	9 rue du Grand Gournay	95550 MONTSOULT

Et par un prompt renfort ils arrivèrent, 20 000 devant le ministère !

Plus de 20 000 voix aux élections professionnelles !

C'est à un syndicalisme d'engagement, de lutte, que les collègues ont fait confiance, un syndicalisme d'actions, présent au quotidien comme dans les temps forts sur les questions du métier, de la discipline ou des personnels comme sur les dossiers plus larges de l'école, des services publics, des retraites ou de la protection sociale. C'est un syndicalisme exigeant, qui ne gagne pas à tous les coups (en existe-t-il un d'ailleurs ?) mais qui ne se résigne pas et cherche en permanence, à travers les mobilisations qu'il propose, à peser réellement sur les choix pour améliorer l'existant. C'est un syndicalisme qui doit aussi, ne soyons pas aveugle, mieux prendre en compte les attentes des collègues...

passé avec 11 500 syndiqués, le SNEP a lancé la campagne « pas d'éducation sans EPS », et nous avons collectivement réussi à faire reculer Fillon sur l'optionnalisation de l'EPS au brevet des collèges. Aujourd'hui, si vous nous rejoignez, imaginez la capacité d'animation d'un SNEP à 20 000 adhérents, car les luttes et leur développement, c'est non seulement des hommes et des femmes qui agissent, mais aussi des moyens financiers très importants engagés pour dynamiser la lutte. Quel espoir aussi cela représenterait pour nous tous, pour les étudiants et pour les élèves. Le coût de l'adhésion n'est pas modique, mais rapporté sur douze mois, avec une déduction de 66% sur les impôts, l'engagement financier est facilité. (cf. tableau)

Catégorie/Echelon	Coût réel de la cotisation après déduction fiscale de 66%										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	34 €	34 €	40 €	43 €	45 €	48 €	51 €	55 €	59 €	63 €	68 €
par mois	2,83 €	2,83 €	3,37 €	3,57 €	3,77 €	4,02 €	4,28 €	4,56 €	4,90 €	5,27 €	5,67 €
Profs Hors Classe	5,1 €	5,8 €	6,2 €	6,6 €	7,2 €	7,7 €	8,1 €	8,6 €	9,1 €	9,6 €	10,0 €
par mois	4,28 €	4,82 €	5,19 €	5,53 €	5,98 €	6,38 €	6,72 €				
Bi-admissible	38 €	41 €	44 €	46 €	49 €	52 €	54 €	59 €	63 €	68 €	71 €
par mois	3,15 €	3,43 €	3,63 €	3,80 €	4,05 €	4,31 €	4,53 €	4,90 €	5,27 €	5,67 €	5,95 €
Agrégés + CTPS	38 €	38 €	49 €	53 €	57 €	62 €	66 €	71 €	76 €	81 €	85 €
par mois	3,15 €	3,15 €	4,11 €	4,45 €	4,76 €	5,13 €	5,47 €	5,89 €	6,32 €	6,72 €	7,08 €
Agrégés Hors Classe	68 €	72 €	76 €	81 €	85 €	91 €	95 €	100 €			
par mois	5,67 €	6,01 €	6,32 €	6,72 €	7,08 €	7,57 €	7,91 €	8,30 €			
AE - CE - PEGC	35 €	37 €	39 €	40 €	43 €	45 €	47 €	50 €	53 €	55 €	
par mois	2,92 €	3,09 €	3,23 €	3,37 €	3,57 €	3,74 €	3,94 €	4,14 €	4,39 €	4,62 €	
CE - PEGC Hors Classe	52 €	55 €	63 €	66 €	68 €						
par mois	4,36 €	4,59 €	5,27 €	5,57 €	5,67 €						

Ce syndicalisme là n'est pas virtuel. C'est un syndicalisme du faire ! En effet, ce qui se voit la défense de son cas, plus généralement des personnels ou de la promotion (ou la sauvegarde) de notre discipline, ce ne sont pas des mots, mais bien par l'activité des collègues, leur intervention, leur mobilisation que les « choses » avancent. Le SNEP est en quelque sorte le catalyseur de cette activité revendicative multiforme. Cela a un coût humain et financier. L'an

Dépassons les controverses, reconstruisons une profession respectée, arrêtons la destruction méthodique et cynique mise en œuvre par le gouvernement, dévoilons, une nouvelle fois à l'opinion et aux élus, l'affabulation des excédents et la réalité des besoins d'éducation et d'EPS afin d'obliger à d'autres décisions. Construisons l'espoir et l'avenir ! A 20 000 l'impossible perd de son arrogance, faites le pas, renforcez le SNEP !

Alain BRIGLIA - Secrétaire national

Le dossier spécial promotions paru dans le bulletin 748 est disponible sur le site du SNEP : <http://www.snefsu.net/bulletin/748.php>, pour les collègues syndiqués...

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... »
(Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable syndicalisation (Voir page 7).

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement
(joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3 chèques

- 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30



COTISATIONS SNEP 2005-2006

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Profs EPS et Sport	100 €	100 €	119 €	126 €	133 €	142 €	151 €	161 €	173 €	186 €	200 €
Profs Hors Classe	151 €	170 €	183 €	195 €	211 €	225 €	237 €				
Biadmissible	111 €	121 €	128 €	134 €	143 €	152 €	160 €	173 €	186 €	200 €	210 €
Agrégés + C.T.P.S.	111 €	111 €	145 €	157 €	168 €	181 €	193 €	208 €	223 €	237 €	250 €
Agrégés Hors Classe	200 €	212 €	223 €	237 €	250 €	267 €	279 €	293 €			
AE - CE - PEGC		103 €	109 €	114 €	119 €	126 €	132 €	139 €	146 €	155 €	163 €
CE - PEGC Hors Classe			154 €	162 €	186 €	200 €					
CE - PEGC Classe except.		201 €	211 €	225 €	237 €						
M.A.	96 €	101 €	115 €	123 €	130 €	136 €	142 €				

- **PLC2 prof EPS stagiaire - prof sport stagiaire** : 100 € - **PLC2 agrégé(a) stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non réclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuels - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels, CPA** : selon échelon et qualité de traitement (minimum 60 €) - **CFA** : 80% de la cotisation actuelle.
- **Abonnement bulletin** : Etudiant (sur présentation justificatif) : 30 € - Autres : 60 €
- **Retraité(e)s** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation 05/06	58 €	65 €	72 €	79 €	87 €	95 €	102 €	110 €	117 €	124 €

- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 66% de la cotisation. L'attestation est délivrée pour la déclaration des revenus de l'année civile pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant cette même année civile.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2005-2006

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA 50% CPA 80% CFA

Adhérent en 04/05 OUI NON (cocher la bonne case) si oui, numéro d'adhérent :

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.	
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.		

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal Commune (Ville) Pays Code établissement ou service Tél. établissement ou service

TZR oui non

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Pays Téléphone

Portable 0 6

Adresse électronique personnelle (e.mail) : (lisible, SVP)

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ◆ ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique

- ◆ Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
- ◆ COLLÈGUE MUTE(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

- Je souhaite ne pas recevoir le bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse e-mail ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP (format PDF)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service Informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :